

# CAMIEG

\*\*\*\*

## SOLIMUT ou ENERGIE MUTUELLE Mais comment ça marche en fait ?

M à j : 23/03/2024



**MEDECIN TRAITANT  
ET SPECIALISTES  
EN ACCES DIRECT**



**CARTE VITALE**  
(À mettre à jour chaque début d'année)



\* FEUILLE DE SOINS



\* SUPPLEMENT CONSULTATION  
SPECIALISTE  
\* FACTURE LENTILLES NON  
REMBORSEES PAR LA SS  
(CAMIEG)  
\* SUITE ACTE  
D'IMAGERIE  
MEDICALE, « IRM »  
PAR EXEMPLE



\* DEMANDE ENTENTE  
PREALABLE  
\* PROTOCOLE DE SOINS  
(ALD)



\* TOUS LES DEVIS  
\* FACTURES DE SOINS  
NON PRIS EN CHARGE  
PAR LA SS (CAMIEG)  
(Ostéopathie, Chiropractie,  
Ergothérapie, Diététique,  
Psychomotricité,  
Implants dentaires,  
Chambre particulière...)



\* HOSPITALISATION,  
SI LA TOTALITE DES  
FRAIS N'EST PAS  
PRISE EN CHARGE PAR  
LA SS (CAMIEG)

## LE CIRCUIT DE VOS DOCUMENTS

**CAMIEG**  
92011 NANTERRE  
Cedex  
www.camieg.fr

**SOLIMUT  
OU  
ENERGIE MUTUELLE**  
(selon votre choix)



Données  
transmises pour  
remboursement  
complémentaire



Télétransmission

Accord ou refus  
transmis par la  
Médecine conseil  
à la CAMIEG

Envoyer à



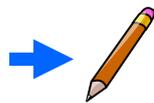
Facture  
acquittée

Régler « Avis des sommes à  
payer » au Trésor public,  
puis le transmettre avec  
« Attestation de paiement »  
du Trésor public.



Médecine conseil de  
L'Echelon local  
du Service médical (ELSM)  
de la CPAM de votre  
lieu de résidence.  
(préciser en haut du  
document « Assuré CAMIEG ».

Envoyer à



Indiquer votre n°  
d'adhérent sur le  
devis ou la facture  
acquittée et  
l'envoyer à  
SOLIMUT ou  
Energie Mutuelle

Envoyer à

Facture  
acquittée



Indiquer votre n°  
d'adhérent sur le  
document original  
et l'envoyer à  
SOLIMUT ou  
Energie Mutuelle

Pour plus de détails, voir sur le site CAMIEG ([www.camieg.fr](http://www.camieg.fr))

Accueil > Menu (en haut à gauche) > Assurés > Remboursements en pratique > Règlement des prestations >